

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'association sportive DU Domaine De Golf Saint-Cyprien¹

Association : Association sportive Domaine golf de Saint Cyprien
Adresse : Golf de Saint-Cyprien, Mas d'Huston 66750 Saint-Cyprien

Le samedi 8 février 2025, à 16H, les membres de l'association sportive Domaine Golf de Saint Cyprien se sont réunis au siège social de l'association rue Jouy d'Arnaud à Saint Cyprien en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de Madame la présidente.

Présents :

Membres du bureau : Marie Hélène Sédano, Martine Ayraud, Sabine Picard, Danièle Bourges, Juliana Ristorcelli, Thierry Dubernard, Nicolas Ayraud, Collin Hegie,

Invité présent : Francois Bagnouls.

Absents excusés

Invités : S. Radzinski, T. Lormand

L'Assemblée était présidée par Madame Sédano Marie Hélène, présidente de l'association.

Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Madame Martine Ayraud, secrétaire de l'association.

Madame la présidente ouvre la séance, à 16h et remercie les membres présents ou représentés au nombre de *43 présents et 39 pouvoirs*.

L'assemblée peut donc valablement délibérer

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

1. Rapport moral de 2024 (soumis au vote)
2. Rapport financier 2024 (soumis au vote)
3. Budget de trésorerie et quitus au trésorier (soumis au vote)
4. Rapport des différentes commissions (Commissions sportives, dames, messieurs, vétérans, seniors, jeunes)
5. Election des membres du bureau (soumis au vote)
6. Questions diverses

Rapport moral :

La présidente procède à la lecture du rapport moral.

le rapport est mis aux voix à main levée : **Contre : 0 ; Absentions : 0**

le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport financier et budget prévisionnel :

Sabine Picard, trésorière présente le rapport financier 2024 et commente le Budget prévisionnel.

le rapport est mis aux voix à main levée : **Contre : 0 ; Absentions : 0**

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Rapport des différentes commissions :

Chaque responsable donne lecture de son rapport :

L'ensemble des documents est à retrouver en ligne sur le site de l'association www.asgolfstcyp.fr

Commission sportive: Christian Legloahec,
Les dames : Mme Bourges
Les seniors équipe première : Mr Dubernard
Les séniors et vétérans : Mr Ayraud
Les jeunes : Mr Collin Hegie,

Election du nouveau bureau :

Conformément aux statuts de l'AS, en présence d'une seule liste, le vote peut être fait à main levée en accord avec la moitié des membres présents ou représentés. Ainsi la liste présentée est soumise au vote à main levée et adoptée à l'unanimité.

Madame Sédano présente à l'assemblée Mr Antoine Morales qui remplacera Mr Dubernard qui ne souhaite pas renouveler son mandat. Il prendra la responsabilité des messieurs.

Questions diverses :

Yves Rousselin : demande au bureau si les membres ne peuvent pas bénéficier de l'avantage fiscal lié à leur avance de frais en cas de participation à des compétitions à l'étranger

Madame Sedano précise que cette option n'est pas applicable au mode de participation de l'As aux frais de chaque compétiteur participant, puisque cette mesure est en principe applicable seulement pour les membres bénévoles qui agissent dans l'intérêt de l'AS (encadrants).

En fin bon nombre de joueurs déplorent l'absence du Directeur du golf, Stéphane Radzinski et du propriétaire Thibault Lormand, à cette réunion.

Ils auraient souhaité avoir des explications et des réponses concernant certaines légitimes préoccupations des membres :

La question qui revient concernant l'état du terrain en l'absence d'arrosage et en particulier des départs qui ne semblent pas être arrosés du tout malgré l'autorisation accordée par la préfecture.

Certains suggèrent :

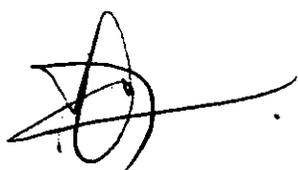
- **De regarnir les départs et de les arroser régulièrement, surtout les jours de tramontane.**
- **De remplacer les graminées par des espèces moins gourmandes en eau sur les fairways et de faire des essais au minimum sur les trous les plus abimés (le 11 notamment) dès que la météo annonce une période de pluie.**

Madame Sédano précise cependant que le préfet est toujours aussi hostile à l'arrosage du golf et se refuse à toute dérogation tant que la sortie de crise n'est pas actée.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole, la séance a été levée à 17 heures.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

La Présidente de l'association
l'association



A Saint-Cyprien, le 8 février 2025
la secrétaire

de

